



CHARTRE DES DEVANTURES COMMERCIALES ET ARTISANALES  
DU CENTRE ANCIEN DE MURET

CONSEILS, RECOMMANDATIONS ET PRÉCONISATIONS

Comme

urisme

Identit

habitation

Territoir

Culturel

Tourisme

Habitation

Architecture

Local

Patrimoine

Commerce

Urbanisme



## EDITORIAL : LA DÉMARCHE ENTREPRISE PAR LA VILLE

---

Cette charte s'adresse aux commerçants et artisans du centre ville de Muret. Elle doit vous aider à rénover et embellir vos devantures et enseignes commerciales pour améliorer leur visibilité et attirer la clientèle.

Les devantures révèlent toute leur importance dans le paysage de la rue et contribuent largement à son identité et à sa qualité architecturale et patrimoniale. Cette charte doit vous guider dans votre projet de création ou de rénovation de devanture pour que cette dernière s'insère au mieux dans le patrimoine urbain et participe à sa mise en valeur. La qualité architecturale est en effet un atout unique qui différencie l'offre commerciale et artisanale du centre ville de celle des centres commerciaux périphériques.

Cette charte présente des recommandations qui donnent un cadre pour réaliser une devanture de qualité dans le respect de votre identité et votre créativité. Son objectif n'est pas de vous contraindre mais de vous aider à concevoir une devanture qui mette en valeur votre activité et qui s'intègre dans le patrimoine urbain et participe de l'unité et la continuité du linéaire commerçant.

André Mandement

I. Intentions et ambitions de la charte.....	p4-6
● Enjeux et objectifs.....	p5
● Périmètre d'application.....	p6
II. Généralités sur les devantures commerciales et artisanales...p7-11	
● Définition et enjeux commerciaux et artisanaux.....	p8
● Eléments constitutifs d'une devanture.....	p9
● Composition et ordonnancement.....	p10
● Devanture en applique et en tableau.....	p11
III. Eléments de diagnostic.....	p12-13
● Diagnostic.....	p13
IV. Préconisations pour le traitement des devantures.....	p14-21
● Enseignes bandeaux.....	p15
● Enseignes drapeaux.....	p16
● Palettes des enseignes.....	p17
● Stores.....	p18
● Systèmes d'éclairage.....	p19
● Fermetures et sécurité.....	p20
● Eléments techniques.....	p21
V. Informations pratiques.....	p22-24
● Démarches administratives.....	p23
● Lexique.....	p24



Cette charte a été conçue comme un outil pédagogique à destination des commerçants et artisans du centre ville pour les aider à concevoir leur projet de création ou de modernisation de devanture. Son objectif est de définir des prescriptions qui participent à l'embellissement et à l'harmonisation des devantures et enseignes commerciales pour que ces dernières s'insèrent au mieux dans le patrimoine urbain et participent à la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et à la création d'une identité unique pour ce centre ancien.

Une devanture de qualité contribue également à renforcer l'attractivité de l'activité commerciale ou artisanale. La rénovation des devantures et enseignes commerciales et artisanales s'inscrit pleinement dans le projet de cœur de ville porté par la ville de Muret.

**Il est rappelé que les travaux doivent se faire en conformité avec les réglementations suivantes :**

- Réglementation d'urbanisme dont notamment les prescriptions du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Haute Garonne
- Réglementation de la publicité, des enseignes et pré-enseignes
- Réglementation du Code de la Construction et de l'Habitation



La zone rouge, délimite le périmètre d'application de la charte.  
La charte est appliquée à cette partie du centre ville ancien, afin de développer son attractivité en lui redonnant une identité forte.



# D

## ÉFINITION ET ENJEUX COMMERCIAUX ET ARTISANAUX

Une devanture commerciale ou artisanale est l'ensemble des éléments qui composent la façade d'un commerce ou de l'activité artisanale : vitrine, enseigne, éclairage, système(s) de fermeture...

La devanture attire le regard, elle apporte une visibilité depuis l'espace public de l'activité commerciale ou artisanale. Outil de communication, elle doit donner envie au passant d'entrer dans la boutique. Elle est la carte de visite de l'activité, elle reflète son image.

### Une devanture soignée permet :

- D'attirer le client
- De se démarquer de la concurrence
- De donner envie d'acheter
- De développer sa notoriété
- De mettre en avant la qualité de l'activité

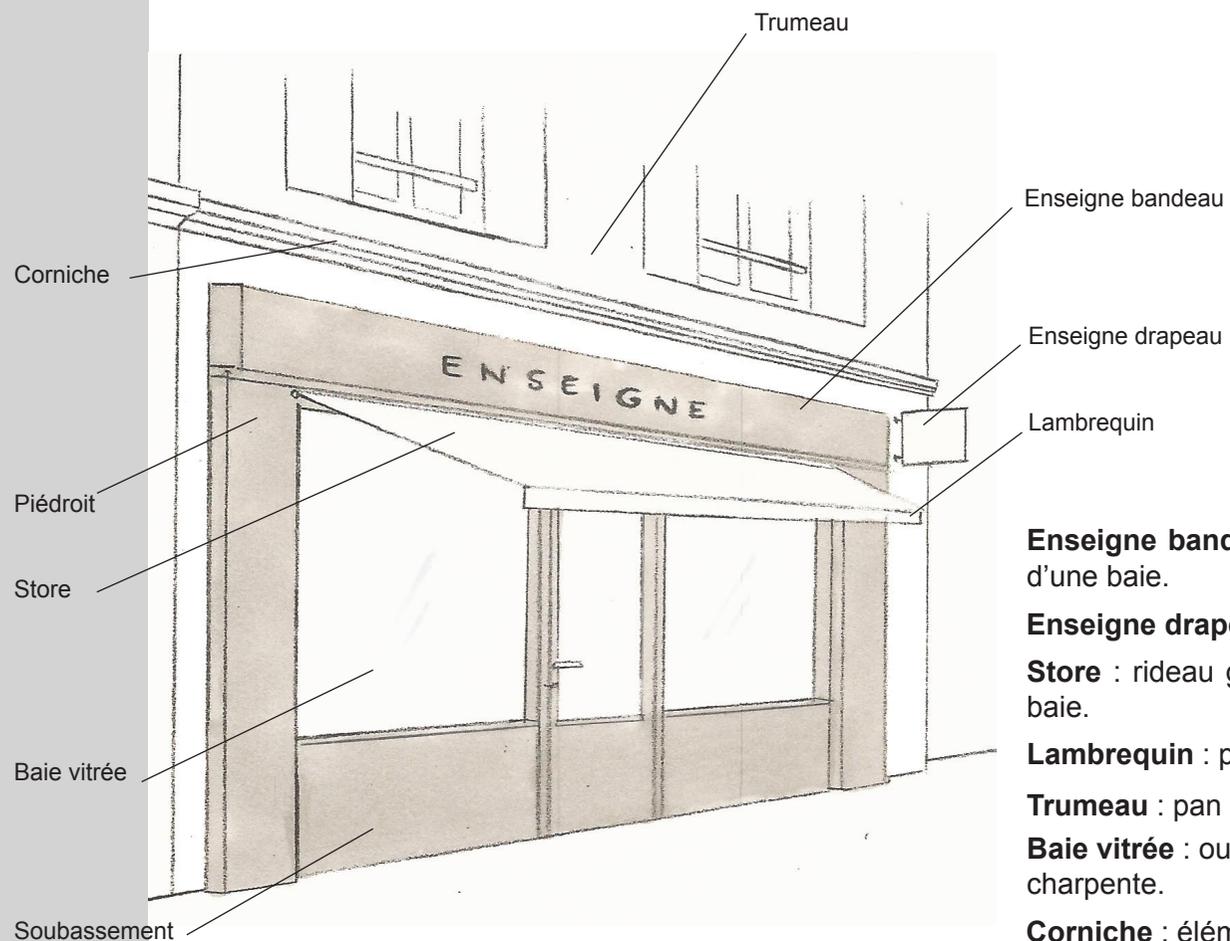
Il faut également noter que sa composition participe pour une grande part à la qualité des façades et donc à l'esthétique générale du centre-ville.



Photo : «L'entre pots», fleuriste

## E

## ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS D'UNE DEVANTURE



**Enseigne bandeau** : bande horizontale, plate, unie au dessus d'une baie.

**Enseigne drapeau** : enseigne perpendiculaire à la façade.

**Store** : rideau généralement en toile disposé au dessus d'une baie.

**Lambrequin** : partie tombante du store.

**Trumeau** : pan de mur entre deux fenêtres au même niveau.

**Baie vitrée** : ouverture dans un mur ou dans un assemblage de charpente.

**Corniche** : élément architectural qui délimite la partie haute et la partie basse de la façade.

**Soubassement** : partie basse et pleine (bois, pierre ou tôle) entre les piles latérales et centrales du local.

**Piédroit** : montants verticaux en maçonnerie de part et d'autre d'une baie.



## COMPOSITION ET ORDONNANCEMENT

Les devantures doivent s'adapter et respecter la façade d'un bâtiment.

La façade d'un bâtiment est composée de «pleins» (la façade en elle-même, les trumeaux) et de «vides» (les ouvertures, la baie, la vitrine, la porte...) L'organisation entre ces pleins et ces vides doit être perceptible sur toute la façade, y compris au rez-de-chaussée. Les devantures doivent s'inscrire dans la continuité des façades sans en dénaturer l'ordonnancement et conserver l'individualité de chacune des constructions. On parle alors du respect de la trame parcellaire.

Notons que les devantures en bois du XIXème et début XXème siècle seront restaurées.

Dans le cas d'une création de devanture en coffrage sur façade, le bois et le métal sont autorisés. Des dimensions sont à respecter :



La hauteur entre le dessus de l'entablement et tous les dispositifs de support de l'étage, bandeau horizontal, consoles du balcon... est au minimum de 5 cm.

Entablement en partie haute, jusqu'à 40 cm en saillie pour y inclure le rideau roulant.

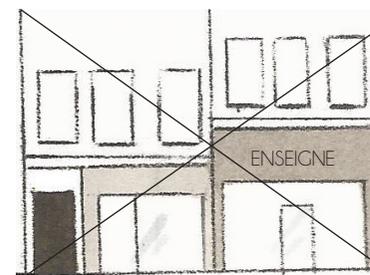
Corps principal, jusqu'à 10 cm en saillie.

Soubassement, jusqu'à 15 cm en saillie, hauteur à aligner sur le soubassement de l'immeuble avec un minimum de 60 cm.

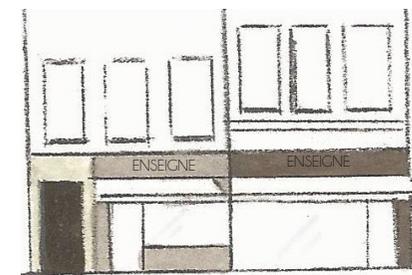
Piedroits : largeur maximum de 40 cm de part et d'autre de l'ouverture.



Photo : Place du Capitole à Toulouse



Non conforme



Conforme

# D

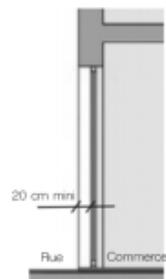
## EVANTURE EN APPLIQUE ET EN TABLEAU

**Une devanture en feuillure** est constituée d'une vitrine en feuillure intégrée dans la façade d'un édifice, à l'intérieur du percement. Elle est positionnée dans l'épaisseur du mur à environ 20 cm du nu extérieur de la façade.

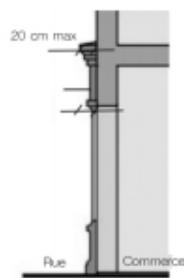
**Une devanture en applique** est une structure en bois ou en métal qui se pose en applique sur la façade du bâtiment. La saillie maximale de la devanture est limitée à 0.20 cm et la vitrine est située en retrait du coffrage et de l'ancien nu extérieur de la façade. La corniche positionnée au dessus du bandeau permet de délimiter la hauteur du plancher du premier étage de la devanture.

**Les éléments décoratifs** ; soubassements, encadrements, linteaux, clefs d'arcs, bandeaux... doivent être mis en valeur.

### Coupe d'une devanture en feuillure :



### Coupe d'une devanture en applique :



Devanture en feuillure



Devanture en applique





Pour réaliser cette charte, un diagnostic a été réalisé en amont sur les commerces du centre ville ancien de Muret. En voici la synthèse :

- Certaines devantures témoignent d'une réelle prise en compte du bâti dans l'aménagement avec une composition esthétique qui s'intègre dans le patrimoine urbain de Muret : concordance des couleurs, préservation de la façade, limitation des enseignes.
- Les couleurs récurrentes sont le noir, le gris, le blanc, le bleu et le rouge.
- Les matériaux utilisés sur les devantures sont généralement le métal et le bois.

**Néanmoins, pour certaines devantures cette intégration est plus aléatoire notamment en raison de :**

- Une abondance d'informations sur la devanture.
- Un manque de cohérence au niveau des enseignes qui complexifie la lecture du linéaire et de l'offre commerciale. On observe en effet des enseignes de formes très variables (rectangulaires, arrondies, plus ou moins volumineuses), aux couleurs pâles ou vives, accrochées à des hauteurs différentes sur le mur.
- Un manque d'harmonie d'une devanture à l'autre notamment au niveau des matériaux et des couleurs.
- Une prise en compte limitée de la composition de la façade.
- Une mise en valeur limitée des qualités architecturales et patrimoniales du secteur (encadrements, soubassements, linteaux...)





## ENSEIGNES BANDEAUX

### Définition

Une enseigne bandeau est une enseigne appliquée à plat sur la façade au dessus de la vitrine. Elle est aussi appelée enseigne en applique.

### Composition et ordonnancement

L'enseigne est composée soit d'un bandeau appliqué sur la façade soit de lettrages découpés et décollés par entretoise fixés sur un bandeau ou directement sur la façade.

Elle doit être alignée à la largeur des baies et des vitrines, dans la hauteur du rez de chaussée et d'une saillie inférieure à 0,25 cm. Une seule enseigne bandeau par activité excepté pour les locaux en angle possédant une vitrine sur chaque façade. Seuls les noms et la nature de l'activité doivent figurer sur cette enseigne. Il ne doit pas y avoir de publicité n'y de logo. Les enseignes bandeaux doivent être intégrées dans les encadrements des ouvertures (arcs, jambages etc) pour préserver les éléments de composition architecturale de l'immeuble (quand cela se justifie).

### Prescriptions

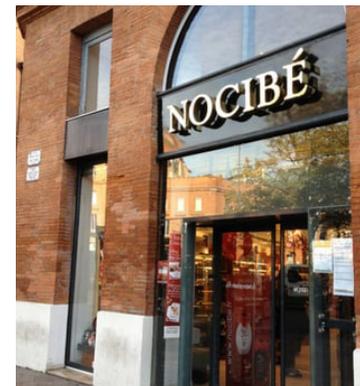
- **Matériaux du bandeau**  
Le bois, le métal et le verre.
- **Matériaux des lettres découpées**  
Inox, aluminium et PVC.
- **Couleurs du bandeau**  
De teinte métal ou de couleur sombre (cf palette) en harmonie avec la façade. Le blanc est exclu.

- **Couleurs des lettrages**  
En harmonie avec les éléments ponctuels de la façade : ferronneries, volets, portes, fenêtres (voir palette de Muret). Les tons vifs sont à éviter, car non conformes avec la palette. Le blanc en lettrage est autorisé.

- **Typographie**  
Elle doit être simple et lisible. La hauteur maximale des lettres est de 30 cm et 6 cm d'épaisseur. Elle doit être en accord avec les autres typographies présentes sur la devanture.



Conforme en saillie



Conforme dans l'encadrement



Conforme dans l'encadrement en affleurement



Non conforme : problème de communication (enseigne illisible), non respect de la façade (limite du rez-de-chaussée)



Non conforme : non respect de la façade (dépassement de l'enseigne de part et d'autre de la vitrine)

### A éviter

- Enseignes superposées
- Enseignes disproportionnées
- Dissimulation des éléments de façade
- Enseignes sur les étages
- Eclairage par intermittence, projecteurs éclairants lumineux, lettres lumineuse



## ENSEIGNES DRAPEAUX

### Définition

Les enseignes drapeaux, sont des enseignes perpendiculaires à la façade.

### Composition et ordonnancement

Une seule enseigne par activité, excepté pour les locaux en angle (une pour chaque façade). Celle-ci est fixée dans le prolongement de l'enseigne parallèle à droite de la devanture sans dépasser le rez de chaussée. Seul le nom et la nature de l'activité exercée doivent figurer sur cette enseigne. Les commerces franchisés ne peuvent exposer qu'un seul logo. Les publicités sont à proscrire.

Le format : saillie de 70 cm max, hauteur 80 cm max, épaisseur 10 cm max.



### Prescriptions

#### ● Matériaux du drapeau

Le bois, le métal, le verre et la toile.

#### ● Matériaux des lettres découpées

Inox, aluminium et PVC.

#### ● Couleurs du drapeau

Teinte métal ou de couleur sombre (cf palette).

Les couleurs doivent être en harmonie avec la façade sauf commerces franchisés. Le blanc est à proscrire.

#### ● Couleurs des lettrages

En harmonie avec les éléments ponctuels de la façade : ferronneries, volets, portes, fenêtres (voir palette de Muret). Les tons vifs sont à éviter, car non conformes avec la palette.

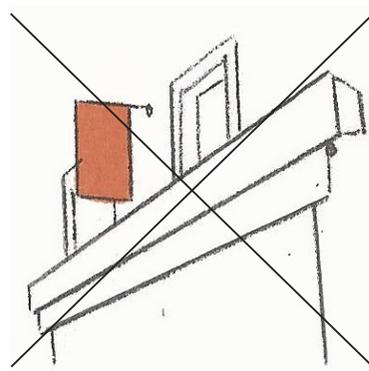
Le blanc en lettrage est autorisé.

#### ● Typographie

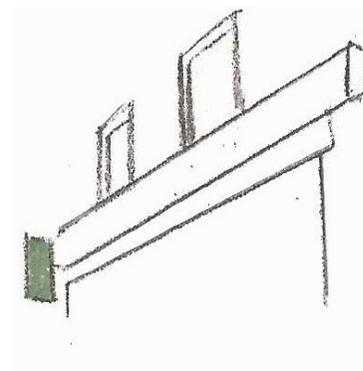
Elle doit être simple et lisible, en accord avec les autres typographies présentes sur la devanture.

#### ● Formes

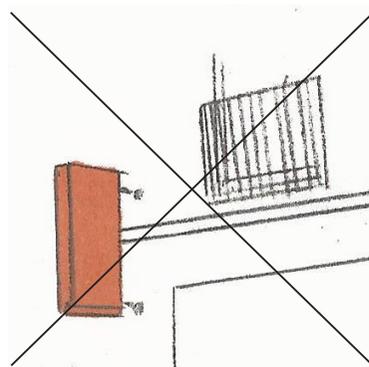
Ronde ou carré.



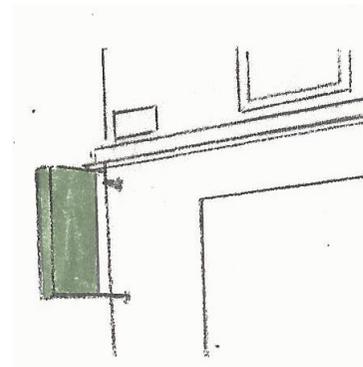
Non conforme



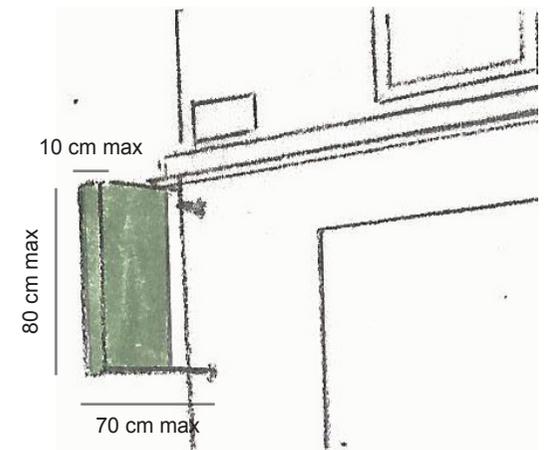
Conforme



Non conforme



Conforme



### A éviter

- Enseignes en plastique
- Caissons lumineux
- Eclairage par intermittence
- Spots ou néons positionnés sur le support



Exemples d'enseignes bandeaux :



Enseigne bandeau bleu foncé.  
Lettrage gris clair.



Enseigne bandeau bordeaux.  
Lettrage lettres découpées métal.



Enseigne bandeau gris anthracite.  
Lettrage gris clair.



Lettrage lettres découpées PVC gris anthracite sur façade en briquettes.



Lettrage lettres découpées PVC bleu clair sur façade en briquettes s'harmonisant avec des volets bleus.

Préconisation de teintes

Afin de préserver l'identité du centre-ville ancien de Muret et de composer des façades harmonieuses, il est préférable d'opter pour une couleur présente sur un élément ponctuel de la façade (portes, volets, fenêtres...).

Ainsi plusieurs couleurs ne sont pas confrontées sur une seule façade.

Il est judicieux de choisir des tons neutres (gamme de gris) qui s'harmonisent facilement avec les autres teintes présentes.

NOTA BENE: Les teintes présentées ci-dessous sont issues de la palette de la ville de Muret.

Elles sont annotées sous deux types de références: Les références NCS, permettant de réaliser une teinte en peinture, ou les références RAL approchantes pour les produits industriels. Il n'y a pas toujours de correspondances RAL, dans ce cas il est préférable de choisir un gris, ou de ne prendre que la référence RAL s'il y a différents matériaux.

Palette de teintes des enseignes drapeaux et bandeaux (support)



Palette de teintes des lettrages sur bandeaux, sur drapeaux ou en lettres découpées sur la façade



Définition

Dispositif de protection contre la lumière, en tissu, fixé en haut d'une baie et qui s'enroule et se déroule autour d'un axe horizontal.

Composition et ordonnancement

Le store préconisé, est le «store banne droit», il doit s'inscrire obligatoirement à l'intérieur des baies. Le lambrequin ne comprendra aucune publicité. Seule la raison sociale de l'établissement pourra être mentionnée. Les teintes de celui-ci doivent être en harmonie avec celles de la devanture. Le blanc pur et les teintes vives sont à proscrire. Hauteur du lambrequin des stores 25 cm max, hauteur sous élément rigide le plus bas 2.20 min. L'ouverture ne doit pas déborder sur la voie publique.

Prescriptions

- **Matériaux du store**  
La toile uniquement.
- **Couleurs des lettrages**  
En harmonie avec l'enseigne en évitant les tons vifs (cf palette).

- **Couleurs du store**  
Teinte unie, de couleur sombre ou claire (cf palette) en harmonie avec l'enseigne. Le blanc est à proscrire.

- **Typographie**  
Elle doit être simple et lisible, en accord avec les autres typographies présentes sur la devanture.



(Cf palette des lettrages)



Non conforme : la couleur du store est en accord avec les couleurs de l'enseigne, mais les couleurs vives sont à éviter.



Conforme



Non conforme : les rayures, manque d'harmonie avec les couleurs de l'enseigne, seule la raison sociale doit être mentionnée sur le store.



Non conforme : seule la raison sociale doit être mentionnée sur le store.



Conforme

A éviter

- Motifs (rayures, frises...)
- Non respect des proportions
- Couleurs vives
- Publicité



Définition

Dispositif qui émet de la lumière artificielle afin d'éclairer une devanture. L'éclairage rend la devanture visible et attractive de jour comme de nuit. Celui-ci permet d'attirer le client, et mettre en avant la devanture commerciale.

Composition et ordonnancement

L'éclairage des enseignes est indirect ou appliqué dans la baie en saillie ou sur la façade. Il doit être discret et simple pour ne pas provoquer d'éblouissement. Les enseignes en lettres découpées doivent être éclairées par un dispositif rasant intégré à la devanture (réglettes, leds, petits spots...).

L'éclairage de la vitrine est au plus près du vitrage mais dirigé vers les locaux commerciaux ou artisanaux. L'éclairage en applique est disposé à hauteur du linteau.

Pour l'éclairage extérieur des terrasses, celui-ci devra s'harmoniser avec l'éclairage public en terme de couleur.

Prescriptions

- **Matériaux**  
Le métal.

- **Type d'éclairage**  
Réglettes, leds, petits spots.

- **Couleurs**  
Eclairage blanc ou jaune.



Conforme



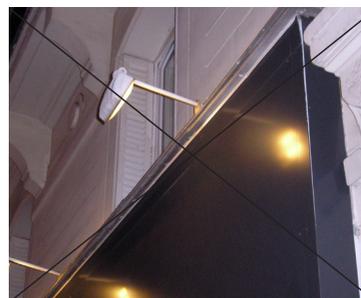
Conforme



Conforme



Non conforme : spot pelle à éviter.



Non conforme : spot pelle à éviter.

L'éclairage peut représenter entre 30 et 90% de la facture d'électricité des locaux : des solutions existent pour maîtriser votre facture énergétique, tout en renforçant l'attractivité de votre activité.

Renseignements et contacts :  
ADEME Occitanie : Rue Jean Barte 31670 Labege - Tél. 05 62 24 35 36

A éviter

- Eclairages colorés
- Néons et les spots pelles

# F

## ERMETURES ET SÉCURITÉ

### Définition

Dispositif utilisé pour sécuriser et fermer l'accès aux locaux commerciaux ou artisanaux

### Composition et ordonnancement

Le système de protection et de fermeture doit être adapté au type de devanture et doit être le plus discret possible. Il doit être dissimulé pendant la journée. Lorsqu'une grille de protection est nécessaire, on emploie une grille à mailles ou tôle perforée à enroulement. Les coffres sont installés en tableau et dissimulés derrière l'enseigne ou à l'intérieur du local.

Un système de fermeture ajouré est plus esthétique, il permet également de rendre visible la vitrine du local lorsque celui-ci est fermé.



### Prescriptions

- **Matériaux de la grille**

Le métal en maille ou tôle perforé.

- **Forme de la grille**

A maille ou tôle perforée.

- **Couleurs de la grille**

Couleur métal brut.



Conforme



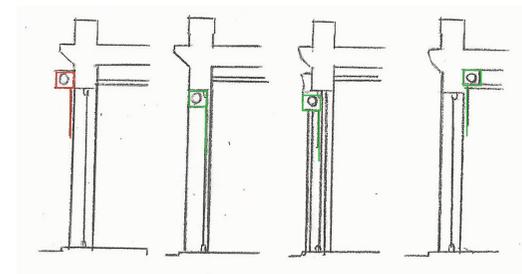
Conforme



Non conforme : la grille est ajourée, mais le coffre de celle-ci est situé à l'extérieur de la vitrine.



Non conforme : la grille n'est pas ajourée.



Positionnements d'un coffre de volet roulant

### A éviter

- Coffres en saillie
- Grilles en extérieur
- Grilles pleines

# E

## ÉLÉMENTS TECHNIQUES

### Définition

Les éléments techniques sont des dispositifs tels que les compteurs électriques, les climatisations, les coffres de rideaux... Ils permettent le bon fonctionnement du local.

### Composition et ordonnancement

Les dispositifs techniques tels que les prises d'air, extrateurs, climatiseurs... doivent être intégrés à la façade sans être visibles : masqués par une grille de même couleur que la vitrine ou positionnés dans une cave derrière le soupirail. De même pour les coffres de grilles métalliques qui doivent se situer à l'intérieur afin qu'ils soient le plus discret possible.

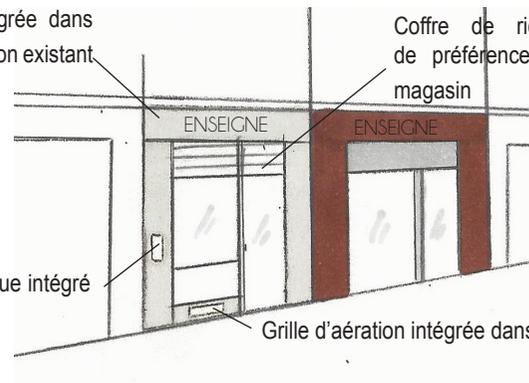
### Prescriptions

Climatisation intégrée dans le caisson si caisson existant

Coffre de rideau métallique, de préférence à l'intérieur du magasin

Compteur électrique intégré dans la pile

Grille d'aération intégrée dans la plinthe



Éléments techniques dissimulés dans la façade



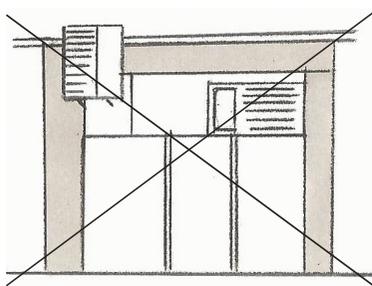
Conforme



Conforme



Conforme



Non conforme : climatiseur visible en façade.



Non conforme : climatiseur visible en façade.

### A éviter

- Coffres en façade
- Visibilité des éléments techniques



La modification, la conception et la création d'une devanture commerciale ou artisanale engendre des travaux soumis à autorisation et par conséquent à diverses procédures administratives selon la nature des travaux. De plus, lorsque le projet se situe au abords ou champ de visibilité d'un monument historique ou inscrit à l'inventaire supplémentaire, le projet doit être soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine.

**Contacts et démarches à suivre pour trois démarches éventuelles :**

- **Autorisation d'urbanisme** (Modification de l'aspect extérieur du bâtiment).

Dépot d'un dossier auprès du service «Urbanisme» :

Tél: 05.61.51.95.85.

Instruction sur la base du Code de l'Urbanisme et du Plan Local d'Urbanisme de Muret.

- **Autorisation de travaux**

(Ouverture d'un Etablissement Recevant du Public : sécurité incendie et accessibilité).

Dépot d'un dossier auprès du service «Urbanisme» :

Tél: 05.61.51.95.85.

Instruction sur la base du Code de la Construction et de l'Habitation.

- **Autorisation d'enseigne(s)** (Enseignes de tout type).

Dépot d'un dossier auprès du service «Habitat cadre de vie»

Tél: 05.61.51.77.02.

Instruction sur la base du Code de l'Environnement et du Règlement Communal de Publicité.

Il est précisé que toutes ces démarches s'effectuent au même endroit à la mairie de Muret.

**Acrotère** : élément de façade situé au dessus du niveau d'une toiture-terrasse et formant un rebord pour intégrer les remontées d'étanchéité.

**Allège** : élément mural situé entre le niveau du plancher et l'appui d'une baie.

**Auvent** : petit toit en saillie sur un mur couronnant une ouverture en façade (porte, baie...).

**Baie** : ouverture d'une façade.

**Bandeau** : bande horizontale, en saillie par rapport à la façade et disposée au dessus ou inclus dans la baie.

**Banne** : store en toile disposé en auvent au-dessus d'une baie.

**Bardage** : revêtement mural extérieur.

**Coffre dans le bandeau** : espace dans lequel se loge le système de fermeture.

**Corniche** : moulure en saillie qui couronne et protège une façade. Elle délimite la partie privative du rez-de-chaussée avec le premier étage.

**Devanture** : ensemble des éléments composant la vitrine commerciale.

**Embrasure** : face intérieure d'une baie située dans l'épaisseur d'un mur.

**Encadrement** : pourtour de baie légèrement saillant réalisé en pierre de taille, en maçonnerie ou en enduit.

**Enseigne bandeau** : enseigne horizontale où est indiquée le nom et la nature exercée.

**Enseigne drapeau** : enseigne accrochée perpendiculairement à la façade, comportant le nom et la nature de l'activité.

**Imposte** : partie d'une baie située au-dessus des vantaux ouvrants d'une porte.

**Lambrequin** : partie tombante du store.

**Linteau** : élément architectural, qui sert à soutenir les matériaux du mur au-dessus d'une ouverture (baie, porte...).

**Magasin** : lieu de stockage et de vente de marchandise.

**Marquise** : structure en verre et en métal qui protège une entrée.

**Menuiserie** : partie structurelle de la baie, de la porte, de la fenêtre... en bois, métal ou autre.

**Mitoyenneté** : copropriété d'un élément séparatif entre deux biens immobiliers voisins.

**Parement** : face extérieure visible d'une façade ou d'un mur.

**Piédroit** : montants verticaux en maçonnerie de part et d'autre d'une baie. Partie latérale du tableau.

**Placage** : revêtement de faible épaisseur, généralement en bois ou en pierre plaqué sur la façade.

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme.

**Rez-de-chaussée** : partie basse d'une architecture donnant sur rue.

**Soubassement** : socle du bâtiment, partie de l'architecture en liaison avec le sol.

**Store** : rideau souple qui s'enroule ou se replie positionné au dessus d'une baie.

**Tableau** : encadrement d'une baie.

**Travée** : partie verticale d'une façade entre deux éléments porteurs qui peut se répéter.

**Trumeau** : pan de mur entre deux fenêtres au même niveau.

**Vitrine** : fermeture d'une baie constituant une devanture commerciale ou artisanale.